

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 23 AOÛT 2018 À 19 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

Monsieur le maire suppléant,	Raymond Rougeau
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Marco Bellefeuille Josianne Girard Renald Breault Kimberly St Denis Stéphanie Labelle
Est absent, Monsieur le maire,	Bruno Guilbault



**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DU MAIRE**

La séance est ouverte par Monsieur le maire suppléant Raymond Rougeau. Maîtresse Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est absent:

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

18-410

Il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, avec l'ajout du point numéro **29.1 – Affaires nouvelles - Aide financière – La tournée des cantons de Rawdon – Programme de soutien aux installations sportives et récréatives** et le retrait du point numéro **11 - Octroi de contrat – Traitement de surface – Rue Lajeunesse** :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DU MAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 JUILLET 2018**
4. **DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 9 AOÛT 2018**
5. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 JUILLET 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 9 AOÛT 2018**
6. **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AOÛT 2018 ROUVERT LE 16 AOÛT 2018**
7. **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**
  - 7.1 **4008, RUE DES CARDINAUX - LOT 5 302 315 - ZONE R1-9 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE**
  - 7.2 **9282-8243 QUÉBEC INC. / YI ZHANG - 3614, RUE QUEEN - LOT 4 994 163 - ZONE C6-46 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 - ENSEIGNES - 2<sup>E</sup> PRÉSENTATION**
  - 7.3 **3292, 12<sup>E</sup> AVENUE - LOT 5 301 786 - ZONE R1-13 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**
8. **DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA**
  - 8.1 **CENTRE COMMERCIAL RAWDON / AMIR - 3205, 1<sup>ERE</sup> AVENUE - LOT 6 192 596 - ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - ENSEIGNE**
  - 8.2 **9282-8243 QUÉBEC INC. / YI ZHANG - 3614, RUE QUEEN - LOT 4 994 163 - ZONE 4 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - ENSEIGNES**
  - 8.3 **3520, RUE PINE - LOT 4 994 544 - ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - BÂTIMENT ACCESSOIRE - 2<sup>E</sup> PRÉSENTATION**
  - 8.4 **(5152), RUE SAINT-GEORGES - LOT 5 353 672 - ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) - RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

- 8.5 (3870), RUE CHANTAL - LOT 5 528 979 - ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR DES CASCADES) - RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 - MODIFICATION AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL
- 8.6 4144, RUE DU LAC-SAPHIR - LOT 5 528 902 - ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR DES CASCADES) - RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 - BÂTIMENT ACCESSOIRE
- 8.7 (3561), RUE ROSEMARY - LOT 6 099 921 - ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR RIVE OUEST) - RÈGLEMENT NUMÉRO 1012 - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 9. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

#### **ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

- 10. OCTROI DE CONTRAT - TRAITEMENT DE SURFACE - CH. DU LAC-HUARD, RUE CLAUDE, CH. DU LAC-BRENNAN ET RUE OVERDALE
- 11. OCTROI DE CONTRAT - TRAITEMENT DE SURFACE - RUE LAJEUNESSE (RETIRÉ)
- 12. RENOUVELLEMENT - ENTENTE DE LOCATION - 3824, CHEMIN ST-ALPHONSE

#### **SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 13. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE COLLABORATION - MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) - PONT P-05054 (BARRAGE DU LAC RAWDON)
- 14. DIRECTIVE DE CHANGEMENT - JOBERT INC. - TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES - RUE CEDAR, 2<sup>E</sup> AVENUE, 1<sup>ÈRE</sup> AVENUE ET CHEMIN KILDARE
- 15. RÉVISION BUDGÉTAIRE 2018 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)
- 16. AUTORISATION DE SIGNATURE - PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
- 17. GRATUITÉ DU PARC DES CHUTES DORWIN - JOURNÉES DE LA CULTURE
- 18. LA GRANDE MARCHE PIERRE LAVOIE
- 19. PERMIS DE RÉUNION POUR L'ÉVÉNEMENT « LES RENDEZ-VOUS D'AUTOMNE »
- 20. FERMETURE DE RUE - HALLOWEEN 2018
- 21. FAMILLE AU JEU 2018
- 22. ÉVÈNEMENT CANIN AU PARC DES CHUTES DORWIN - AUTORISATION - CAMION DE RESTAURATION MOBILE « LES BEIGNES D'ANTAN »
- 23. 16<sup>E</sup> ÉDITION DES PORTES OUVERTES SUR LES FERMES DU QUÉBEC - UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (UPA) - DEMANDE D'AFFICHAGE TEMPORAIRE
- 24. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 161 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA RUE BEACH, ENTRE LES RUES SAINT-GEORGES ET DE LA PROMENADE-DU-LAC ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 86 000 \$
- 25. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 7 - TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE CHURCH ET D'UNE PARTIE DE LA 2<sup>E</sup> ET 3<sup>E</sup> AVENUE - EXCAVATION CARROLL INC.
- 26. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 - TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE CEDAR, 2<sup>E</sup> AVENUE, 1<sup>ÈRE</sup> AVENUE ET CHEMIN KILDARE - JOBERT INC.

#### **APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

- 27. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT
  - 27.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS
  - 27.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS
  - 27.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS
  - 27.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS
  - 27.5 LISTE DES ENGAGEMENTS
  - 27.6 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES
  - 27.7 JOURNAL DES SALAIRES NETS

- 28. CORRESPONDANCE
- 29. AFFAIRES NOUVELLES
- 29.1 AIDE FINANCIÈRE - LA TOURNÉE DES CANTONS DE RAWDON - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES
- 30. PAROLE AUX CONSEILLERS
- 31. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 32. LEVÉE DE LA SÉANCE
  
- 3. DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 JUILLET 2018

CONSIDÉRANT QU'une erreur de nature cléricale s'est glissée dans la résolution numéro 18-396 intitulée *Modification au Règlement d'emprunt numéro 162 décrétant des travaux de pavage sur la rue Lajeunesse et autorisant une dépense et un emprunt de 75 900 \$* du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 juillet 2018, et plus précisément dans le numéro de l'article de la clause de paiement comptant ajoutée au corps dudit règlement. Le numéro de l'article aurait donc dû se lire « Article 6.5 » au lieu de « Article 7 ».

La directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe dépose, séance tenante, au conseil municipal, un procès-verbal de correction signé et daté du 21 août 2018, ainsi qu'un procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 19 juillet 2018 dûment corrigé.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 19 juillet 2018 ainsi que la résolution numéro 18-396 sont corrigés en conséquence.

- 4. DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 9 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT QU'une erreur de nature cléricale s'est glissée dans la résolution numéro 18-401 intitulée *Octroi de contrat – Pavage – Chemin du Lac-Morgan* du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 août 2018, et plus précisément dans le montant affecté de l'excédent de fonctionnement non affecté. Le montant inscrit aurait dû se lire 177 045 \$ au lieu de 132 750 \$.

La directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe dépose, séance tenante, au conseil municipal, un procès-verbal de correction signé et daté du 16 août 2018, ainsi qu'un procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 9 août 2018 dûment corrigé.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 9 août 2018 ainsi que la résolution numéro 18-401 sont corrigés en conséquence.

- 5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 JUILLET 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 9 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 juillet 2018 à 19 h et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 août 2018 à 17 h a été remise aux membres du conseil.

- 18-411 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 juillet 2018 à 19 h et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 août 2018 à 17 h, tel que remis aux membres du conseil.

- 6. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AOÛT 2018 ROUVERT LE 16 AOÛT 2018

- 18-412 La directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe dépose le procès-verbal du 13 août 2018 du comité consultatif d'urbanisme (CCU), rouvert le 16 août 2018.

## **7. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

### **7.1 4008, RUE DES CARDINAUX - LOT 5 302 315 - ZONE R1-9 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 13 août 2018, une recommandation favorable à une demande de dérogation mineure formulée, visant à permettre la construction d'une remise détachée. La remise sera localisée à un minimum de 2 mètres de la résidence malgré la distance minimale de 3 mètres exigée entre un bâtiment accessoire détaché et un bâtiment principal en vertu de l'article 4.1.1.2.4 du Règlement de zonage n° 372-89;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

18-413 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2018-00693, conformément aux recommandations et aux conditions du comité consultatif d'urbanisme.

### **7.2 9282-8243 QUÉBEC INC. / YI ZHANG - 3614, RUE QUEEN - LOT 4 994 163 - ZONE C6-46 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 - ENSEIGNES - 2<sup>E</sup> PRÉSENTATION**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 13 août 2018, une recommandation favorable à une demande de dérogation mineure formulée, visant à permettre le remplacement de l'enseigne murale et de l'un des panneaux d'enseigne existant sur poteaux existant afin d'identifier le 3614, rue Queen. La superficie totale maximale d'affichage, incluant les enseignes existantes et les deux enseignes projetées, sera de 15,5 mètres carrés et la superficie de l'enseigne sur poteau, incluant l'enseigne projetée, possèdera une superficie d'affichage maximale de 5,7 mètres carrés en lieu et place de la superficie totale d'affichage maximale autorisée de 7 mètres carrés et malgré que la superficie d'une même enseigne ne peut en aucun cas excéder 3,75 mètres carrés, le tout exigé en vertu des articles 5.5.14.2 a) et 5.5.14.2 c) du Règlement de zonage n° 372-89;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

18-414 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2018-00584, conformément aux recommandations et aux conditions du comité consultatif d'urbanisme.

### **7.3 3292, 12<sup>E</sup> AVENUE - LOT 5 301 786 - ZONE R1-13 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 13 août 2018, une recommandation favorable à une demande de dérogation mineure formulée, visant à permettre la reconstruction de la résidence incendiée en réutilisant la fondation existante dont l'implantation est non conforme à la réglementation en vigueur. La résidence, incluant la fondation, sera localisée à un minimum de 1,1 mètre de la limite latérale en lieu et place de la marge latérale minimale de 2 mètres exigée en vertu de l'article 4.1.2.1.1 du Règlement de zonage n° 372-89;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

18-415 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2018-00797, conformément aux recommandations et aux conditions du comité consultatif d'urbanisme.

## **8. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA**

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 13 août 2018 ouverte le 16 août 2018.

18-416 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les demandes suivantes :

- 8.1 CENTRE COMMERCIAL RAWDON / AMIR - 3205, 1<sup>ERE</sup> AVENUE - LOT 6 192 596 - ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - ENSEIGNE
- 8.2 9282-8243 QUÉBEC INC. / YI ZHANG - 3614, RUE QUEEN - LOT 4 994 163 - ZONE 4 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - ENSEIGNES
- 8.3 3520, RUE PINE - LOT 4 994 544 - ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - BÂTIMENT ACCESSOIRE - 2<sup>E</sup> PRÉSENTATION
- 8.4 (5152), RUE SAINT-GEORGES - LOT 5 353 672 - ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) - RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL
- 8.5 (3870), RUE CHANTAL - LOT 5 528 979 - ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR DES CASCADES) - RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 - MODIFICATION AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL
- 8.6 4144, RUE DU LAC-SAPHIR - LOT 5 528 902 - ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR DES CASCADES) - RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 - BÂTIMENT ACCESSOIRE
- 8.7 (3561), RUE ROSEMARY - LOT 6 099 921 - ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR RIVE OUEST) - RÈGLEMENT NUMÉRO 1012 - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

D'accepter les demandes de permis ci-haut mentionnées, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente.

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **9. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire suppléant invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

#### **ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

##### **10. OCTROI DE CONTRAT - TRAITEMENT DE SURFACE - CH. DU LAC-HUARD, RUE CLAUDE, CH. DU LAC-BRENNAN ET RUE OVERDALE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 20 juillet 2018 pour des travaux de traitement de surface sur le chemin du Lac-Huard, la rue Claude, le chemin du Lac-Brennan et la rue Overdale;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions en date du 15 août 2018 provenant des entreprises Franroc, division de Sintra inc. et Les entreprises Bourget inc.;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par l'entreprise Franroc, division de Sintra inc., pour un montant de 206 391,80 \$, taxes incluses, les résultats étant les suivants :

##### **RÉSULTAT DES SOUMISSIONS (TAXES INCLUSES)**

<b>DESCRIPTION</b>	<b>OFFRE GLOBALE</b>	<b>CONFORMITÉ</b>
FRANROC, DIVISION DE SINTRA INC.	206 391,80 \$	Conforme
LES ENTREPRISES BOURGET INC.	232 911,41 \$	Conforme

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur de la voirie par intérim en date du 20 août 2018.

18-417 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour le traitement de surface sur le chemin du Lac-Huard, la rue Claude, le chemin du Lac-Brennan et la rue Overdale, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Franroc, division de Sintra inc. pour un montant de 206 391,80 \$, taxes incluses.

D'affecter à cette dépense, les sommes provenant du Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration (PPA), en surplus des sommes déjà prévues pour ce projet, le solde provenant des revenus supplémentaires perçus de la taxation.

D'autoriser le directeur de la voirie par intérim et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2018-000091 a été émis pour autoriser cette dépense.

#### **11. OCTROI DE CONTRAT - TRAITEMENT DE SURFACE - RUE LAJEUNESSE**

##### **RETIRÉ**

#### **12. RENOUVELLEMENT - ENTENTE DE LOCATION - 3824, CHEMIN ST-ALPHONSE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon est locataire d'un local situé au 3824, chemin St-Alphonse à Rawdon, lequel est utilisé par le Service des loisirs et de la culture à des fins d'entreposage d'équipements;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de location vient à échéance le 10 septembre 2018 et qu'il est souhaitable de procéder au renouvellement de celle-ci pour une période de deux (2) ans.

18-418 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De mandater la directrice du Service des loisirs et de la culture à négocier les modalités de renouvellement de l'entente de location ci-haut décrite pour une période de deux (2) ans.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de location à intervenir entre les parties.

Le certificat de crédit numéro 2018-000088 a été émis pour autoriser cette dépense.

#### **SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **13. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE COLLABORATION - MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) - PONT P-05054 (BARRAGE DU LAC RAWDON)**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) entreprendra des travaux de remplacement du tablier de la structure du pont P-05054 (pont du lac Rawdon) sur la route 337, dans le cadre de son projet numéro 154101005;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon doit également entreprendre d'importants travaux de réfection sur le barrage du lac Rawdon, lequel est situé sous le pont P-05054;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux que les travaux de la Municipalité de Rawdon et ceux du ministère soient réalisés de façon simultanée, réduisant ainsi certains coûts;

CONSIDÉRANT que le ministère propose à la Municipalité de Rawdon d'agir comme maître d'œuvre lors de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QU'une entente de collaboration est intervenue entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et la Municipalité pour la réalisation des travaux et le partage des coûts.

18-419 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de collaboration intervenue avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du projet numéro 154101005, ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

Cette dépense sera financée en partie par le Règlement d'emprunt numéro 140 (Barrage du lac Rawdon - 538 000 \$), le Règlement d'emprunt numéro 150 (361 875 \$) et du surplus libre affecté de 150 000 \$.

**14. DIRECTIVE DE CHANGEMENT - JOBERT INC. - TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES - RUE CEDAR, 2<sup>E</sup> AVENUE, 1<sup>IÈRE</sup> AVENUE ET CHEMIN KILDARE**

CONSIDÉRANT un contrat octroyé à l'entreprise Jobert inc. pour un montant de 1 942 918,83 \$ taxes incluses pour des travaux de réfection d'infrastructures sur la rue Cedar, la 2<sup>e</sup> Avenue, la 1<sup>ière</sup> Avenue et le chemin Kildare;

CONSIDÉRANT QUE des travaux additionnels sont requis afin de parfaire les travaux actuellement en cours dans le cadre de ce projet, étant donné la découverte de roc et la nécessité de procéder à du dynamitage, lesquels travaux représentent une somme additionnelle de 104 923,84 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'une directive de changement a été émise par la firme CLA experts-conseils inc. en date du 16 août 2018 à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'aux termes du règlement numéro 118-2018 et son amendement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Rawdon, tout dépassement des coûts entraînant une dépense supplémentaire du moins élevé entre 10 000\$ ou 10% du prix initial du contrat doit être autorisé par résolution du conseil municipal.

18-420 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser les dépenses additionnelles dans le cadre des travaux de réfection d'infrastructures sur la rue Cedar, la 2<sup>e</sup> Avenue, la 1<sup>ière</sup> Avenue et le chemin Kildare, lesquelles sont évaluées à 104 923,84 \$, plus les taxes applicables.

Le certificat de crédit numéro 2018-00054 est modifié en conséquence.

**15. RÉVISION BUDGÉTAIRE 2018 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)**

CONSIDÉRANT la révision budgétaire 2018 de l'Office municipal d'habitation de Rawdon en date du 17 juillet 2018, laquelle doit faire l'objet d'acceptation par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit verser sa quote-part de 10 % selon le montant révisé, représentant une somme de 14 632 \$ soit 1 019 \$ de plus que lors de l'acceptation des prévisions budgétaires 2018 initiales.

18-421 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver le budget modifié de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2018.

D'autoriser le paiement de 1 019 \$ représentant l'écart entre le budget accepté et le budget révisé pour l'année 2018.

Que la Municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

D'autoriser la directrice du Service des finances et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2018-000089 a été émis pour autoriser cette dépense.

**16. AUTORISATION DE SIGNATURE - PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

CONSIDÉRANT les subventions disponibles au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme pour les Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

18-422 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention avec le Ministère de la Culture et des Communications, ainsi que tout autre document découlant de la présente résolution.

## **17. GRATUITÉ DU PARC DES CHUTES DORWIN - JOURNÉES DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE le parc des chutes Dorwin fait partie intégrante du patrimoine culturel de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année ont lieu les Journées de la culture et qu'il y a lieu à donner accès gratuitement à tous au parc des chutes Dorwin lors de cet évènement.

18-423 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De permettre l'accès gratuit au Parc des chutes Dorwin pour tous lors des Journées de la culture ayant lieu chaque année.

## **18. LA GRANDE MARCHÉ PIERRE LAVOIE**

CONSIDÉRANT une demande d'autorisation et de soutien pour la grande marche Pierre Lavoie, le 20 octobre 2018;

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

18-424 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la tenue de la grande marche Pierre Lavoie le samedi 20 octobre 2018 sur le territoire de la municipalité, soit sur les tronçons de routes suivants : 8<sup>e</sup> avenue jusqu'à la rue Woodland, Woodland jusqu'à Shakespeare, Shakespeare jusqu'à Nathalie, Nathalie jusqu'à la 19<sup>e</sup> Avenue, 19<sup>e</sup> Avenue jusqu'à la rue Queen, rue Queen jusqu'à la 13<sup>e</sup> Avenue, 13<sup>e</sup> Avenue jusqu'au chemin du Lac-Morgan et chemin du Lac-Morgan jusqu'à la 8<sup>e</sup> Avenue.

De publiciser l'évènement via le site Internet de la Municipalité, Facebook, les écrans numériques ainsi que le Rawdonnois.

## **19. PERMIS DE RÉUNION POUR L'ÉVÈNEMENT « LES RENDEZ-VOUS D'AUTOMNE »**

CONSIDÉRANT QUE l'activité les « Rendez-vous d'automne » se déroulera les samedis 17 et 24 novembre 2018 ainsi que le 1<sup>er</sup> décembre 2018 de 20 h à 22 h 30 au Centre Metcalfe;

CONSIDÉRANT QU'afin d'offrir un service supplémentaire aux citoyens, un permis de réunion pour la vente de boissons alcoolisées doit être demandé dans le cadre de cette activité.

18-425 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la vente de boissons alcoolisées lors des « Rendez-vous d'automne » présentés au Centre Mecalfe les samedis 17 et 24 novembre 2018 ainsi que le 1<sup>er</sup> décembre 2018 de 20 h à 22 h 30, conditionnellement à l'obtention d'un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2018-000090 a été émis pour autoriser cette dépense.

## **20. FERMETURE DE RUE - HALLOWEEN 2018**

CONSIDÉRANT QUE le mercredi 31 octobre prochain, le Service des loisirs et de la culture désire procéder à la fermeture de la rue Queen, entre la 4<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> Avenue, de 15 h jusqu'à 18 h, dans le cadre des festivités de l'Halloween;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture de rue temporaire permet aux enfants de Rawdon et des environs de faire la collecte de friandises en toute sécurité.

18-426 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le Service des loisirs et de la culture à procéder à la fermeture de la rue Queen, entre la 4<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> Avenue, le mercredi 31 octobre prochain de 15 h jusqu'à 18 h pour les festivités de l'Halloween, sous réserve de l'obtention des autorisations requises auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.



## **21. FAMILLE AU JEU 2018**

CONSIDÉRANT l'offre de service « Famille au jeu » destinée aux municipalités et aux organismes de loisirs désirant promouvoir l'activité physique et la saine alimentation afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT que ce programme de développement d'activités présenté par le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière offre la possibilité d'obtenir un soutien ainsi qu'une aide financière pour la réalisation d'activités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande dans le cadre de ce programme.

18-427 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer et à déposer, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire d'inscription au programme de développement d'activités « Famille au jeu 2018 ».

## **22. ÉVÈNEMENT CANIN AU PARC DES CHUTES DORWIN - AUTORISATION - CAMION DE RESTAURATION MOBILE « LES BEIGNES D'ANTAN »**

CONSIDÉRANT QUE le 15 septembre prochain aura lieu la « Journée qui a du chien » au parc des chutes Dorwin;

CONSIDÉRANT une demande des organisateurs de l'événement afin qu'un camion de restauration mobile « les Beignes d'antan » soit autorisé à être sur les lieux afin d'offrir leurs services.

18-428 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De permettre au camion de restauration mobile « les Beignes d'antan » d'être présent au parc des chutes Dorwin le 15 septembre prochain, lors de l'événement canin autorisé par la Municipalité, le tout conformément aux dispositions prévues au règlement numéro 372-89-42.

## **23. 16<sup>E</sup> ÉDITION DES PORTES OUVERTES SUR LES FERMES DU QUÉBEC - UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (UPA) - DEMANDE D'AFFICHAGE TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT la demande formulée par l'Union des producteurs agricoles du Québec concernant l'affichage temporaire pour la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec qui aura lieu le 9 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a 2 fermes situées sur le territoire de la municipalité de Rawdon (La Terre des Bisons et la Ferme Guy Rivest) qui participent à la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les 2 fermes participantes désirent installer des enseignes directionnelles temporaires;

CONSIDÉRANT QUE les Règlements de zonage numéros 372-89 et 402 prévoient que de telles enseignes doivent être autorisées par résolution.

18-429 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'installation d'enseignes directionnelles temporaires conformément la réglementation municipale en la matière.

Que l'installation des enseignes ne devra causer préjudice à la collectivité et qu'elles devront être retirées dans la semaine suivant la journée Portes ouvertes. L'installation ainsi que la fourniture de matériel sont assumées par les fermes participantes. Les fermes participantes devront obtenir les autorisations nécessaires des propriétaires des terrains sur lesquels les enseignes seront installées.

**24. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 161 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA RUE BEACH, ENTRE LES RUES SAINT-GEORGES ET DE LA PROMENADE-DU-LAC ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 86 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE le 9 août 2018, le conseil municipal a adopté le Règlement d'emprunt numéro 161 décrétant des travaux de pavage sur la rue Beach, entre les rues Saint-Georges et de la Promenade-du-Lac et autorisant une dépense et un emprunt de 86 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le 16 août 2018, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 16 et que le nombre de personnes qui se sont enregistrées pour demander la tenue de ce scrutin est de 0;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 161 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

18-430 La directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 16 août 2018 concernant le Règlement d'emprunt numéro 161 décrétant des travaux de pavage sur la rue Beach, entre les rues Saint-Georges et Promenade-du-Lac et autorisant une dépense et un emprunt de 86 000 \$.

**25. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 7 - TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE CHURCH ET D'UNE PARTIE DE LA 2<sup>E</sup> ET 3<sup>E</sup> AVENUE - EXCAVATION CARROLL INC.**

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 7 au montant de 406 726,33 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection d'infrastructures de la rue Church et d'une partie de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Avenue par l'entreprise Excavation Carroll inc;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme CLA Experts-conseils inc. en date du 13 août 2018 ainsi que du chef de division – Hygiène du milieu en date du 20 août 2018.

18-431 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le paiement de la somme de 406 726,33 \$, taxes incluses, à l'entreprise Excavation Carroll inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2017-00097, lequel sera libéré à la réception des quittances.

**26. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 - TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE CEDAR, 2<sup>E</sup> AVENUE, 1<sup>ERE</sup> AVENUE ET CHEMIN KILDARE - JOBERT INC.**

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 2 au montant de 659 947,19 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection d'infrastructures de la rue Cedar, 2<sup>e</sup> Avenue, 1<sup>ière</sup> Avenue et chemin Kildare par l'entreprise Jobert inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme CLA Experts-conseils inc. en date du 14 août 2018 ainsi que du chef de division – Hygiène du milieu en date du 20 août 2018.

18-432 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le paiement de la somme de 659 947,19 \$, taxes incluses, à l'entreprise Jobert inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2018-00054, lequel sera libéré à la réception des quittances.

**APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

**27. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement numéro 86-2016 et ses amendements ainsi que la liste des comptes à payer au 31 juillet 2018.

18-433 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

**27.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS**

D'approuver la liste des comptes à payer au 31 juillet 2018 au montant de 567 125,09 \$.

**27.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

D'approuver la liste des chèques émis (chèques nos 34 599 à 34 832) au 17 août 2018 totalisant 1 250 949,39 \$.

**27.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS**

D'approuver la liste des chèques annulés au 17 août 2018.

**27.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS**

D'approuver la liste des prélèvements (nos 4 998 à 5 083) au 17 août 2018 totalisant 255 255,79 \$.

**27.5 LISTE DES ENGAGEMENTS**

D'approuver la liste des engagements au 17 août 2018 totalisant 7 733 791,93 \$.

**27.6 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES**

D'approuver la liste des virements budgétaires au 31 juillet 2018 totalisant 49 377 \$.

**27.7 JOURNAL DES SALAIRES NETS**

D'approuver la liste des salaires nets pour le mois de juillet 2018 totalisant 263 177,06 \$.

**28. CORRESPONDANCE**

**29. AFFAIRES NOUVELLES**

**29.1 AIDE FINANCIÈRE - LA TOURNÉE DES CANTONS DE RAWDON - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES**

CONSIDÉRANT l'annonce publique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, accordant une aide financière pouvant atteindre une somme de 32 681 \$ à l'organisme La Tournée des cantons de Rawdon (TDCR);

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée par le ministère dans le cadre de ce programme ne peut excéder 50% du coût maximal admissible;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite s'engager à accorder à l'organisme La tournée des cantons de Rawdon une aide financière équivalente à celle qui sera versée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

18-434

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De confirmer l'engagement du conseil municipal à accorder à l'organisme La tournée des cantons de Rawdon une aide financière équivalente à celle qui sera versée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

Cette dépense sera prévue au budget 2019.

**30. PAROLE AUX CONSEILLERS**

**31. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire suppléant invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

**32. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

18-435 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire suppléant déclare la présente séance du conseil levée à 20 h 40.

(signé) Caroline Gray

Me Caroline Gray  
Directrice Service du greffe  
et secrétaire-trésorière adjointe

(signé) Raymond Rougeau

Raymond Rougeau  
Maire suppléant